



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2026-1547 :

RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI CONSTITUÉ PAR LE RÈGLEMENT 2002-1021 DE 1 000 000 \$ À 1 500 000\$

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 le règlement intitulé « *Règlement visant à augmenter le fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli constitué par le règlement 2002-1021 de 1 000 000 \$ à 1 500 000\$* ».

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel-de-Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 14^e jour de juillet 2026.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 14^e jour du mois de juillet 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA